

# COMMUNIQUÉ



LES PRODUCTEURS DE  
POMMES DU QUÉBEC

Agents autorisés  
Membres du conseil d'administration des PPQ  
Association des emballeurs de pommes du Québec  
Association québécoise des fruits et légumes  
Coordonnateur Table filière pomme

**Représentants des chaînes**  
Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie  
Metro  
Sobey's

**15 janvier 2018**

## **PRIX MINIMUM DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION - RÉCOLTE 2017**

Décision du **12 janvier 2018** du comité de prix de la pomme destinée à la transformation, les membres ont décidé de réviser à la hausse le prix des pommes tardives destinées au jus standard, à la sauce et au jus opalescent en provenance du déclassé à **0,14 \$ la livre, voir les modifications dans le tableau ci-dessous :**

DATE	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE	POMMES À JUS OPALESCENT
À compter du début de la récolte	<b>Hâtives</b> 0,0675 \$ la livre ou 2,835 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	Tardives 0,063 \$ la livre ou 2,65 \$ le minot de 42 livres pour le premier 35 000 000 livres après le comité de prix se réunira de nouveau pour établir un nouveau prix pour l'excédent si nécessaire	Tardives 0,135 \$ la livre ou 5,67 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage et légèrement grêlées)  0,125 \$ la livre ou 5,25 \$ le minot de 42 livres (75 % ou moins de pommes grêlées)  0,0925 \$ la livre ou 3,89 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassé ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)	Tardives 0,135 \$ la livre ou 5,67 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage et légèrement grêlées)  0,125 \$ la livre ou 5,25 \$ le minot de 42 livres (75 % ou moins de pommes grêlées)  0,0925 \$ la livre ou 3,89 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassé ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)
À compter du 12 septembre 2017		0,105 \$ la livre ou 4,41 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassé ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)	0,105 \$ la livre ou 4,41 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassé ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)
À compter du 1 <sup>er</sup> novembre		0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassé ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)	0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassé ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)
<b>À compter du 12 janvier 2018</b>	<b>0,14 \$ la livre ou 5,88 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassé ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)</b>	<b>0,14 \$ la livre ou 5,88 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassé ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)</b>	<b>0,14 \$ la livre ou 5,88 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassé ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)</b>

Les PPQ et les transformateurs demandent que les pommes livrées soient de qualité sinon, le transformateur se réserve le droit de refuser le produit.

## PRIX MINIMUM DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2017

Décision du comité de prix du **15 janvier 2018** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, **de conserver le statu quo au niveau des prix, mais de prolonger les annexes H, voir les changements en caractère gras dans le tableau ci-dessous :**

Date	Sunrise, Lobo, Paulared, Ginger Gold, Gala, Rouge Délicieuse - Jaune Délicieuse et autres (minot : 42 lb)	McIntosh, Spartan Empire (minot : 42 lb)	Cortland (minot: 42 lb)	Ambrosia (minot: 42 lb)	Honeycrisp (minot : 42 lb)
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 18,00 \$ C : 20,00 \$	S : 18,00 \$ C : 25,00 \$	S : \$ 40,00 C : \$ 55,00
À compter du 14 décembre 17		S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 18,00 \$ C : 22,00 \$		
À compter du 18 janvier 2018		S : 18,00 \$ C : 20,00 \$	S : 20,00 \$ C : 22,00 \$		
Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus et <b>le prix des pommes destinées en sac s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ½ pouces.</b>					
<b>* Spécifications pour la Honeycrisp</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70 mm) en cellule ou 2 ½ pouces (63,5 mm) en sac</li> <li>• Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire</li> <li>• Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit</li> <li>• Calibre 64 et plus gros (environ de 3 ¾ po. ou 95.25 mm et plus) sera vendue à compter du 31 octobre 2017 au prix de la pomme en sac de cette variété soit 40 \$/minot</li> </ul>					

S: Sac

C: cellule

PROMOTIONS CIBLÉES	
À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise en sac ou en cellule.
À compter du 14 décembre 2017 au 15 février 2018	Rabais de 5 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Honeycrisp VENDUES en sac et en cellule - promotion en circulaire
À compter du 18 janvier au 28 février 2018	Rabais de 2 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh, Empire et Spartan VENDUES EN SAC - promotion en circulaire
À compter du 1 <sup>er</sup> au 31 mars 2018	<b>Rabais de 2 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh, et Spartan VENDUES EN SAC - promotion en circulaire</b>
POMMES DESTINÉES AU COMMERCE INTERPROVINCIAL ET À L'EXPORTATION (OPPORTUNITÉ D'AFFAIRES)	
À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement. Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en sac ou en cellule.
À compter du 12 décembre 2017 au 28 février 2018	<b>Rabais de 2 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh et Spartan en sac et de calibre 125 et plus petites vendues en cellule pour fins d'exportation pour le commerce outremer.</b>

À compter du 18 janvier au 31 mars 2018	Rabais de 2 \$/ minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh et Spartan en sac destinées à l'exportation ou au commerce interprovincial. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement.
---	---

## **APPLICATION DE L'ANNEXE H – PROMOTIONS CIBLÉES**

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante : Un rabais sera alloué pour les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle par variété ciblée au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et/ou en cellule par variété ciblée pour chacun des mois (selon la période identifiée dans le tableau précédent). Les emballeurs devront conserver la preuve des promotions ciblées ou la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

<b>Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland</b>				
	<b>Prix</b>			
	<b>Paulared</b>	<b>McIntosh, Spartan, Empire</b>	<b>Cortland</b>	<b>Gala</b>
À compter du début de	<b>11,20</b>	<b>11,20 \$</b>	<b>12,60 \$</b>	<b>11,20 \$</b>
À compter du 18 janvier 2018	<b>--</b>	<b>12,60 \$</b>	<b>14,00 \$</b>	<b>11,20 \$</b>
* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en				

## **POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE**

Suite au projet pilote des dernières années, la nouvelle Convention de mise en marché avec l'AEPQ intègre une nouvelle catégorie de pommes destinées à l'état frais soit les pommes de catégorie Canada commerciales avec ses critères de qualité établis en vertu de l'annexe A3, avec une fermeté minimum de 10 lb, et inspectées selon des critères de qualité établis à l'annexe C.

Le 14 août 2017, le comité a décidé d'établir le prix minimum à **10 \$/minot** et le calibre minimum sera de 2 3/8 pouces. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lots de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention.

## **PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS**

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra **le jeudi 8 février 2018 dès 11 h 30 par conférence téléphonique** dans le but de rediscuter **des prix des variétés tardives**.

## **DONNÉES D'ENTREPOSAGE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

Pour prendre connaissance des données sur la prise d'inventaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018, cliquez sur le lien ci-après :

<http://producteursdepommesduquebec.ca/mise-en-marche/informations-marches/>

Daniel Ruel, agr  
Les Producteurs de pommes du Québec